

Burundi : le Sénat adopte un nouveau Code de la route

@rib News, 09/10/2012 â€“ Source XinhuaLe S nat burundais a adopt  mardi un projet de loi portant Code de la circulation routi re, un cadre juridique qui r pond aux besoins de dynamisme socio- conomique de l'activit  du transport routier, le code actuel datant de 1958. Dans son expos , le ministre burundais de la S curit  publique Gabriel Nizigama, a fait remarquer que depuis 1958, « des changements importants d'ordre  conomique et social sont intervenus principalement en rapport avec l'accroissement de la population, les infrastructures routi res, le parc automobile, la diversification des activit s et des technologies en mati re de transport, etc. »

En plus de cela, a dit M. Nizigama, il y a absence de r glementation routi re adapt e au d veloppement du transport pour faire face aux nombreux accidents de la route. Les statistiques de la Police Sp ciale de Roulage montrent que les accidents de roulage n'ont cess  d'augmenter depuis 2004 en mairie de Bujumbura. « On se rend compte qu'en six ans, les accidents de la circulation routi re en Mairie de Bujumbura ont connu une augmentation de 99,8% et qu'ils ont caus  109 d c s et 964 bless s en 2008 tandis qu'en 2009, le nombre de morts et de bless s a  t  respectivement 76 et 1.098 personnes », a-t-il pr cis . Il a aussi  voqu  la conception et l' troitesse des routes qui n'ont pas pr vu d'espace pour chacun des diff rents utilisateurs, la multiplication de modes de transports routiers, l'augmentation de la population urbaine utilisatrice de la voie publique, les mauvais conducteurs dont la plupart disposent de permis de conduire acquis frauduleusement et la complaisance et l'exc s de certains agents de police charg s de la s curit  routi re accus s   tort ou   raison de corruption. Parmi les principales innovations figurent un titre relatif aux dimensions au chargement,   l' quipement et aux normes des v hicules, ce qui apporte plus de s curit  et de fluidit  en mati re de circulation routi re ; le principe de conformit  des v hicules avec les normes techniques et environnementales. Ce projet de loi consacre le contr le technique obligatoire des v hicules automoteurs appartenant aux particuliers,   l'Etat, aux missions diplomatiques et consulaires et aux organismes internationaux, ce qui est nouveau pour les missions diplomatiques et consulaires et les organismes internationaux. Il impose  galement des pr cautions particuli res de s curit  routi re en cas de conduite en  tat d'ivresse, d'exc s de vitesse, d'alt ration indiff renci e des facult s du conducteur et rend obligatoire le port de la ceinture de s curit , l'interdiction de l'utilisation du t l phone portable au volant.